



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	02 décembre 2010
Date d'affichage	
Date de séance	09 décembre 2010

L'an deux mille dix, et le jeudi neuf décembre à dix sept heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Ronald TUMAHAI.

Etaient présents :

Nombre de conseillers		Nom - Prénom	Présent	Absent	Procuration	
En exercice	35	TUMAHAI Ronald	X			
Présents	24	ROHI Laurent	X			
Procurations	7	POMMIER Aitu		X	BLANCHARD Moana	
Votants	31	BARFF Oscar	X			
Pour	31	TURQUEM née TUPAI Sandrine		X	ARO Dylma	
Contre	0	ARO Dylma	X			
Abstention	0	SALEM née STEIN Marie-Thérèse	X			
OBJET : Délibération modifiant la délibération n° 113/2010 du 24 septembre 2010 approuvant le projet et le plan de financement d'un véhicule pour la capture d'animaux dangereux, malades et errants. Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.		TEPAVA Wilhelm		X		
		BLANCHARD Moana	X			
		HARUA née TEHETIA Monette	X			
		MANEA Tania	X			
		TEISSIER née PAHOA Berthe	X			
		VILLERET née LY WA UT Clothilde	X			
		TAEA Louis			X	CHING Yves
		LEVAUDI Franck			X	
		NATUA née FULLER Hélène	X			
		RICHERD née BAMBRIDGE Bellinda	X			
		CHING Yves	X			
		TEIKIAVAITOUA née ARAPA Chantal	X			
		VAN BASTOLAER Gustave			X	TUMAHAI Ronald
		AH LO Victor	X			
		RUA Antoine			X	HARUA Monette
		LISSANT Simplicio	X			
		TEURU née TAIARUI Marie-Rose	X			
		MAITI Mareta	X			
		TUMAHAI Hina	X			
		ATAE Layana			X	TEIKIAVAITOUA C.
		BERTHOLON Nicolas			X	
		ATENI née TAPARE Marie	X			
		BOOSIE-HAERAAROA née NATUA Auxilia	X			
		MARAMA née TEFAAFANA Claire			X	
		CRIDLAND Johnes	X			
		HOWELL Patrick	X			
		TETARIA Charles			X	HAERERAROA-BOOSIE Auxilia
		HONG née THOMPSON Madeleine	X			

Formant la majorité des membres en exercice.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUNAAUIA

- VU la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, modifiée par la loi organique 2007-223 du 21 février 2007 puis par la loi organique n° 2007-1719 du 07 décembre 2007 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 rendant applicable les dispositions du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- VU la délibération n° 113/2010 du 24 septembre 2010 approuvant le projet et le plan de financement d'un véhicule pour la capture d'animaux dangereux, malades et errants ;
- Considérant l'augmentation de la participation financière de l'Etat au projet d'acquisition du véhicule, informée par courriel en date du 7 décembre 2010 des services techniques de la Subdivision administrative des Iles du Vent ;
- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal ;
- En sa séance du 09 décembre 2010 ;

ADOPTÉ

Article 1 – Le plan de financement relatif à l'acquisition d'un véhicule pour la capture d'animaux dangereux, malades et errants, est modifié comme suit :

Etat (48,27 % TTC)	1.346.410
Commune (Solde)	1.442.690
Coût HT	2.244.017
Coût TTC	2.789.100

Article 2 – Les autres clauses de la délibération visée restent inchangées.

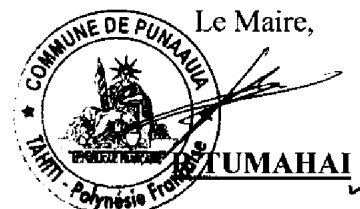
Article 3 – La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de trois mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 4 – Le Maire et le Receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 09 décembre 2010
Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Acte rendu exécutoire
Après envoi en subdivision le :
10 DEC 2010
et après publication, affichage ou
notification le :
17 DEC 2010
Le maire,

R. TUMAHAI



BP 13001 – 98717 PUNAAUIA - TAHITI Tel. (689) 86 56 56 – Fax (689) 45 06 06 – Mail : mairiepunaauia@mairiedepunaauia.pf



POLYNESIE FRANCAISE

COMMUNE DE PUNAAUIA

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité - Fraternité

Conseil municipal – Séance du 09 décembre 2010

Rapport de présentation

Objet : *Délibération n°133/2010 du 09 décembre 2010 modifiant la délibération n° 113/2010 du 24 septembre 2010 approuvant le projet et le plan de financement d'un véhicule pour la capture d'animaux dangereux, malades et errants*

Afin que la brigade verte de la Commune assure le transport d'animaux dans de bonnes conditions, le projet et le plan de financement pour l'acquisition d'un véhicule aménagé à cet effet pour leur capture, ont été approuvés par délibération n° 113/2010 du 24 septembre 2010.

Le plan de financement approuvé par cette délibération indique un coût total de 2.789.100 F TTC. La participation financière de l'Etat est de 20 % soit un montant de : 557 820 F CFP et celle de la Commune de 80 % soit un montant de : 2 231 280 F CFP.

Par courriel en date du 7 décembre 2010, les services techniques de la Subdivision Administrative des Iles des Vent nous informent que la participation de l'Etat est revue à la hausse.

En conséquence, les modalités de financement du projet d'acquisition du véhicule sont modifiées comme suit :

Etat (48,27 % TTC)	1.346.410
Commune (Solde)	1.442.690
Coût HT	2.244.017
Coût TTC	2.789.100

Tel est l'objet du présent projet de délibération soumis à votre examen.